

*Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente*

ANNEXE N°2 A LA CONVENTION

AUTORISATIONS D'ACCÈS ET HABILITATIONS RECRUTEMENT / REMPLACEMENT / RENFORT

Conformément à l'article 2 de la convention de services « Recrutement – Remplacement – Renfort », la collectivité adhérente bénéficie d'un droit d'accès au portail NET-REMPLACEMENT, propriété de la société ARKETEAM et à usage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (CDG 16).

Par la présente, la collectivité adhérente communique au CDG 16, les coordonnées des personnes (élus ou agents) dûment habilitées à se connecter au portail en vue d'y formuler les demandes couvertes par ladite convention.

COLLECTIVITÉ / ÉTABLISSEMENT

Dénomination :

UTILISATEURS AUTORISÉS (au moins un obligatoire)

1) NOM : Prénom :

Fonction ou grade :

Courriel :

2) NOM : Prénom :

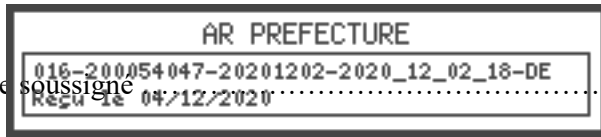
Fonction ou grade :

Courriel :

3) NOM : Prénom :

Fonction ou grade :

Courriel :



Je soussigné

en ma qualité d'autorité territoriale,

Certifie donner l'autorisation aux personnes susmentionnées :

- d'accès au portail NET-REMPLACEMENT
- de formuler pour le compte de ma collectivité / mon établissement, des demandes de recrutement et de mise à disposition d'agents et de les valider.

J'ai bien noté que cette habilitation engage ma collectivité à rembourser au CDG 16, les salaires des personnels recrutés et mis à disposition ainsi qu'au paiement des frais de gestion.

M'engage à signaler au CDG 16 tout changement (départ d'agent habilité, retrait d'autorisation...) dès sa prise d'effet.

Fait à

Le.....